
DECISION N°: 057.03.2023

OBJET : Contrat entre la Ville et ODCVL pour une prestation séjour enfance et jeunesse du 24 juillet au 31 juillet 2023

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal 065.05.2020 du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

VU le code de la commande publique,

Considérant le projet de la ville d'organiser des séjours estivaux en direction des publics enfants et jeunes du centre social « le Déclic » de la Ville d'Osny,

Considérant proposition de convention de la société ODCVL,

Considérant la volonté de la commune d'organiser dans le cadre de ses actions, des séjours d'été en faveur des enfants et des jeunes,

DECIDE :

Article 1 :

De signer la convention d'accueil avec la société « ODCVL » - Comptoir des projets éducatifs, représentée par, monsieur Luigi CARAFA, dont le siège est situé Parc d'Activités de la Roche, BP 247, 88007 EPINAL Cedex, relative à la prestation d'un séjour pour 29 personnes (dont 5 encadrants, 12 enfants de moins de 12 ans et 12 jeunes de plus de 12 ans) du 24 juillet au 31 juillet 2023 sur leur site, LE PONT DU METTY – LA BRESSE. Ce séjour comprend l'hébergement, la pension complète du diner du 24/07/23 au déjeuner du 31/07/23, ainsi que plusieurs activités (Aquaflly, base de loisirs, canoë-kayak, karting, parc aventure, randonnée, visite culturelle saboterie) et les transports sur place.

Article 2 :

Dit que la dépense résultant dudit contrat s'élève à 15 532,00 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023 - Fonction 522- Nature 6042

Précise que ce montant est ainsi décomposé :

- un acompte d'un montant de 7 766,00€ sera versé avant le 30/05/2023.
- le solde sera réglé à réception de la facture (en déduction des bons VACAF).

Article 3 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait à OSNY, le 09 Mars 2023

Le maire

JEAN-FRANÇOIS LEVESQUE
Mairie d'Osny
Val d'Oise

PRESTATIONS ET FOURNITURES À LA CHARGE DU CLIENT

Le client s'engage, en sus de la rémunération ci-dessus fixée, à rembourser sans délai les éventuels frais médicaux et pharmaceutiques avancés par le prestataire sur présentation d'un mémoire établi par le siège accompagné de tous les justificatifs (feuilles de sécurité sociale, ordonnance...)

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Assurances : Toutes les prestations fournies dans le cadre de cette convention sont couvertes par un contrat d'assurances MAIF n° 0903446H, excepté le vol.

Les présentes dispositions font partie intégrante de la convention d'accueil « CONDITIONS GÉNÉRALES » du 01/03/2023, qui n'en forment qu'une annexe contractuelle. Il est toutefois ici précisé que d'un commun accord entre les parties, il est expressément convenu que si des différences apparaissent entre les présentes « CONDITIONS PARTICULIÈRES » et « CONDITIONS GÉNÉRALES », seules les dites dispositions « CONDITIONS PARTICULIÈRES » feraient foi et trouveraient application.

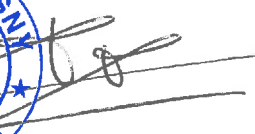

Odcvl ne s'engage à garantir l'accueil du groupe dans les conditions susmentionnées, que dans la mesure où la convention d'accueil « CONDITIONS PARTICULIÈRES » sera retournée à Odcvl avant le 15/03/2023.

En outre, toutes mentions supplémentaires, manuscrites, dactylographiées ou ratures, antérieures ou postérieures aux seings, entraînant la modification des termes de ladite convention, sont nulles et non avenues.

Fait à Épinal, le mercredi 1 mars 2023 (En autant d'exemplaires que requis par la loi)

Le client

Odcvl – Comptoir de projets éducatifs

Sar-Michel LEVESQUE



Luigi CARAFA

L'utilisation des installations de notre Maison en fonction du planning (Piscine intérieure chauffée, Espace détente (Hammam-sauna), Salle de cinéma, Salle de spectacle...),
- **L'Expertise et les Conseils** de notre équipe avant et pendant le séjour

1 gratuité adulte accordée pour 20 payants (soit 1 gratuité pour votre groupe)

Tarif des Adultes au tarif des jeunes

- Une demi journée au **PARC AVENTURE "Bol d'Air"** à La Bresse,
- 1 **RANDONNÉE** à la demi journée (avec bivouac) encadrée par deux Moniteurs Brevet d'Etat Accompagnateur Moyenne Montagne :
- 1 journée à Gérardmer : 1 séance de **KAYAK** encadrée par des Moniteurs Brevet d'Etat et **baignades au Lac**
- Les entrées pour une demi journée à la **Base de Loisirs du Lac** de La Moselotte,
- 1 heure d'**AQUAFLY** (STRUCTURE GEANTE DE 2500 M2),
- KARTING** (2 séances de 10 mn) au COL du PLAFOND
- 1 sortie à la **SABOTERIE ou CONFISERIE**
- Le **Transport pour se rendre** sur tous les lieux d'activités,

La Navette Aller/Retour Gare Remiremont / La Bresse
Une Pension Complète Odcvl comprend 1 dîner, 1 nuit + Petit déjeuner et 1 déjeuner du midi.
Une 1/2 Pension Odcvl comprend 1 dîner, 1 nuit + Petit déjeuner.

CONTACTS

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter **Simon MAZO** à la maison tous séjours Le Pont du Metty, 21 Route de la Courbe 88250 La Bresse France par téléphone au **+33 3 29 25 43 20 - +33 6 07 22 71 08** ou par e-mail à metty@odcvl.org (<https://metty.odcvl.org>).

MODALITÉS DE RÈGLEMENTS

1er acompte de **7 766,00 €** au **30/05/2023**

La facture du solde sera à payer sous 30 jours à réception de la facture.

Pénalités de retard : Elles sont définies sur la base du taux de la BCE majoré de 10 points et au paiement d'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 €.

MODALITÉS D'ANNULATION ET/OU MODIFICATION DES EFFECTIFS : Prévenir le Siège impérativement

En cas de modification des effectifs prévus:

Modification possible des effectifs de votre groupe **jusqu'au 13/05/2023 inclus**, sans indemnités à verser, mais avec un recalcul du tarif de séjour en fonction des prestations choisies.

Modification impossible des effectifs à partir du 14/05/2023 Seul un maximum de 2 personne(s) sur l'effectif total sera autorisé absent sans débits.

Au-delà, une indemnité égale à 100% du montant total des séjours annulés sera facturée.

En cas d'annulation définitive du projet :

A plus de 90 jours du séjour, 10% des prestations seront facturées.

De 89 jours à 30 jours, 50% des prestations seront facturées.

De 29 jours à 72h, 75% des prestations seront facturées.

De 72h au jour J, 90% des prestations seront facturées.

En cas de COVID-19, un remboursement total sera effectué si une des conditions suivantes est justifiée :

Une fermeture administrative par décision gouvernementale de notre maison tous séjours avant votre jour d'arrivée

Une décision départementale formalisée par arrêté préfectoral,

Une situation COVID-19 au sein de votre groupe interdisant administrativement son déplacement.

Également, si cette annulation intervenait moins de 3 jours avant votre arrivée pour les conditions citées ci-dessus, nous facturerons alors les frais engagés pour l'alimentation et prestations non remboursables.

PRIX UNITAIRE ET TOTAL

PRESTATIONS PAR PERSONNE

Désignation	Montant TTC
Séjour clés en main, hors transport aller-retour 12-17 ans	395,00 €
Séjour clés en main, hors transport aller-retour Adultes	395,00 €
Séjour clés en main, hors transport aller-retour 04-11 ans	376,00 €

PRIX HORS OPTIONS

Tranche d'âge	PU TTC	Effectif	Montant TTC
04-11 ans	376,00 €	12	4 512,00 €
12-17 ans	395,00 €	12	4 740,00 €
Adultes	395,00 €	4	1 580,00 €

Total hors options : 10 832,00 €**OPTIONS RETENUES**

Description	PU TTC	Effectif	Nombre	Montant TTC
Aquaflly Saulxures 04-11 ans	13,00 €	12	1	156,00 €
Aquaflly Saulxures 12-17 ans	13,00 €	12	1	156,00 €
Aquaflly Saulxures Adultes	13,00 €	4	1	52,00 €
Base de loisirs saulxures-sur-moselotte 04-11 ans	3,50 €	12	1	42,00 €
Base de loisirs saulxures-sur-moselotte 12-17 ans	3,50 €	12	1	42,00 €
Base de loisirs saulxures-sur-moselotte Adultes	3,50 €	4	1	14,00 €
Canoë Kayak - Location + licence 04-11 ans	19,00 €	12	1	228,00 €
Canoë Kayak - Location + licence 12-17 ans	19,00 €	12	1	228,00 €
Canoë Kayak - Location + licence Adultes	19,00 €	4	1	76,00 €
Karting 12-17 ans	17,60 €	12	2	422,40 €
Karting Adultes	17,60 €	4	2	140,80 €
Parc aventure - Accrobranche 04-11 ans	20,00 €	12	1	240,00 €
Parc aventure - Accrobranche 12-17 ans	27,00 €	12	1	324,00 €
Parc aventure - Accrobranche Adultes	27,00 €	4	1	108,00 €
Randonnée - AMM ½ journée 04-11 ans	14,50 €	1	12	174,00 €
Randonnée - AMM ½ journée 12-17 ans	14,50 €	1	12	174,00 €
Randonnée - AMM ½ journée Adultes	17,50 €	1	4	70,00 €
Saboterie : Visite à la Bresse - Achat 04-11 ans	4,40 €	12	1	52,80 €
Transport sur place - Journée 04-11 ans	250,00 €	1	6	1 500,00 €

TRANSPORT

Lieu de rendez-vous	PU TTC	Effectif	Nombre	Montant TTC
Bus	250,00 €	1	2	500,00 €
Transfert gare→centre				

Total options comprises : 15 532,00 €

Remarques : Les tarifs ci-dessus sont calculés sur les bases des taux de TVA en vigueur à la rédaction de cette convention. Toute modification de ceux-ci entrainera leur ajustement. Toutes prestations non prévues ci-dessus feront l'objet d'une facturation complémentaire.

L'encadrement fourni par Odcvl est exclusivement laïque. Hormis le remplacement, sur demande, de la viande porcine, Odcvl n'élabore pas de projets individualisés en ce qui concerne l'animation, l'hébergement ou la restauration. Ce cadre commun est pour Odcvl la garantie d'offrir à tous un espace de liberté, d'égalité et de tolérance à l'égard de la personnalité, des convictions et de l'intimité de chacun.

Le séjour clé en Main comprend en plus de la Pension Complète du Diner du 23 juillet au Déjeuner du 29 juillet 2023 :



CONVENTION D'ACCUEIL CONVENTION PARTICULIÈRE Groupe en Package avec Valeur Ajoutée

CONVENTION N°230727

DEVIS N° 230203-31211 VERSION 1

Entre la SCIC dénommée **Odcvl – Comptoir de projets éducatifs**, dont le siège est à ÉPINAL (88000),
Parc d'activités de la Roche BP247.
Ci-après dénommée « LE PRESTATAIRE »

Et

MAIRIE D'OSNY (Centre Social le déclic)
Château de Grouchy
14 Rue William Thornley
95520 OSNY

comptoirs

Représenté(e) par Jean-Michel LEVESQUE

Odcvl siège
03 29 82 31 74

Ci-après dénommée « LE CLIENT »

région parisienne
01 58 61 34 05

région nord-est
03 29 82 31 74

région ouest
02 98 74 05 26

région sud
04 68 45 79 64

région sud-est
04 92 46 53 82

CONDITIONS D'ACCUEIL

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'accueil par la lecture de la copie des documents qui lui ont été remis dès avant ce jour par le prestataire.

DROIT À L'IMAGE

Sauf information contraire, les photographies et/ou films pris au cours des séjours pourraient être utilisés pour toute communication de la SCIC Odcvl.

ÉTENDUE DES PRESTATIONS

Centre : **Le Pont du Metty - La Bresse**
Type de projet : **Activités de Pleine Nature**
Dates du Séjour : du **24/07/2023** Dîner au **31/07/2023** Déjeuner
Nombre de personnes totales concernées : **29**



DEMANDE D'ACOMPTE

MAIRIE D'OSNY (Centre Social le dé clic)
CHÂTEAU DE GROUCHY
14 RUE WILLIAM THORNLEY
95520 OSNY

À Épinal, le mercredi 1 mars 2023

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous la demande d'acompte concernant votre séjour Odcvl :

Acompte de **7 766,00 €** au 30/05/2023 selon la convention N°230727.

Lieu de séjour : **Le Pont du Metty** du **24/07/2023** au **31/07/2023**

Effectifs prévisionnels : **28** Accompagnateurs : **0** Personnes gratuites et suppl. : **1**

Effectif total : 29

Date de paiement prévisionnelle : **30/05/2023**

Net à payer : **7 766,00 €**

SA SCIC au capital variable de 20 250 € - SIREN 783 439 276 - RCS Épinal
N° TVA intracommunautaire FR 80 783 439 276

Nos coordonnées bancaires (au choix) : *Pensez à mentionner la référence de l'affaire*

Code banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation	IBAN	BIC
10278	06900	000 13 46504 0	12	Crédit Mutuel Enseignant 88	FR76 1027 8069 0000 0134 6504 012	CMCIFR2A
20041	01010	010 14 52B03 1	63	BANQUE POSTALE - NANCY	FR05 2004 1010 1001 0145 2B03 163	PSSTFRPPNCY
42559	10000	080 02 80373 0	89	CRÉDIT COOPÉRATIF	FR76 4255 9100 0008 0028 0373 089	CCOPFRPPXXX
15135	00500	081 00 15565 7	85	CAISSE D'ÉPARGNE	FR76 1513 5005 0008 1001 5565 785	CEPAFRPP513

comptoirs

Odcvl siège

03 29 82 31 74

région parisienne

01 58 61 34 05

région nord-est

03 29 82 31 74

région ouest

02 98 74 05 26

région sud

04 68 45 79 64

région sud-est

04 92 46 53 82

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20230309-057032023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

Affichage : 09/03/2023